

RCS : PAU Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00112 Numéro SIREN : 791 117 146 Nom ou dénomination : A.S. EVENEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2024 sous le numéro de dépôt 2169

Désignation de l'entreprise : A.S. EVENEMENTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 3 PLACE DU FOIRAIL		64000 PAU	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 79111714600039			
		Exercice N clos le, 31/12/2023	
		N-1 31/12/2022	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL
En cours de production de biens		BN	BO
En cours de production de services		BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS
Marchandises		BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	(3) Part à plus d'un an : CR
Immobilisations :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : A. S. EVENEMENTS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8.0.....0.0.0.....)	DA		80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	299 420	183 834	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	12 496	124 786	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	399 916	396 620	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	190 128	251 084	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	10 828	22 294	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	299 603	56 531	
	Dettes fiscales et sociales	DY	125 987	63 274	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	180		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	626 726	393 183	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 026 642	789 802	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	{ Ecart de réévaluation libre	1D			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	487 994	203 055	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	73 738		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	46 543		6 966
Installations générales agencements aménagements divers	56 228		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 146		666
Immobilisations corporelles en cours			68 091
TOTAL	129 917		75 723
Autres titres immobilisés	20		
Prêts, autres immobilisations financières	231		1 675
TOTAL	251		1 675
TOTAL GENERAL	203 906		77 398

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			73 738	73 738
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			53 509	53 509
Installations générales agencements aménagements divers			56 228	56 228
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			27 811	27 811
Immobilisations corporelles en cours			68 091	68 091
TOTAL			205 640	205 640
Autres titres immobilisés			20	20
Prêts, autres immobilisations financières		30	1 876	1 876
TOTAL		30	1 896	1 896
TOTAL GENERAL		30	281 274	281 274

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	26 594			26 594
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	26 634	6 950		33 584
Installations générales agencements aménagements divers	18 868	4 122		22 990
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 612	2 772		23 384
TOTAL	66 114	13 844		79 958
TOTAL GENERAL	92 709	13 844		106 553



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 950				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 122				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 772				
TOTAL	13 844				
TOTAL GENERAL	13 844				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		1 842			1 842
TOTAL		1 842			1 842
TOTAL GENERAL		1 842			1 842
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 842			

Litige client, créance provisionnée à 100%

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 876		1 876
Clients douteux ou litigieux	2 210	2 210	
Autres créances clients	315 291	315 291	
Impôts sur les bénéfices	419	419	
Taxe sur la valeur ajoutée	28 235	28 235	
Charges constatées d'avance	5 724	5 724	
TOTAL	353 755	351 879	1 876

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	190 128	61 396	118 543	10 188
Emprunts et dettes financières divers	10 000		10 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	299 603	299 603		
Personnel et comptes rattachés	6 929	6 929		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 660	19 660		
Taxe sur la valeur ajoutée	97 626	97 626		
Autres impôts taxes et assimilés	1 771	1 771		
Groupe et associés	828	828		
Autres dettes	180	180		
TOTAL	626 726	487 994	128 543	10 188
Emprunts remboursés en cours d'exercice	60 956			

Emprunt 80 000€ souscrit le 06/12/2022 avec première échéance de remboursement le 05/01/2023

Aides reçues de l'Etat en 2020 et 2021 pour un total de 10 000€ : Ces aides sont remboursable à partir de 2025.

H3

pn

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	8 000			8 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

u
Certifiés conformes
par la gérance



u
Certifiés conformes
par la gérance



A.S. EVENEMENTS
Société à responsabilité limitée au capital de 80 000 euros
Siège social : 3 Place du Foirail 64000 PAU
791 117 146 RCS PAU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 AVRIL 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 12 496,19 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	12 496,19 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	299 419,77 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	311 915,96 euros
A titre de dividendes aux associés	8 000,00 euros
Soit 1,00 euros par part	
Le solde	303 915,96 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 303 915,96 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 8 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 23 avril 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit

AG

PD

être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 avril 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

Two handwritten signatures are present. The one on the left is written in blue ink and is quite stylized, appearing to start with a large 'P' or 'M'. The one on the right is written in red ink and is also stylized, starting with a large 'P'.